



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 01/08/2022

AGGRAVATION DE LA SÉCHERESSE EN DRÔME : CONTRÔLES DU RESPECT DES RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

L'absence durable de précipitations associée à des températures exceptionnelles, ont fortement altéré l'état des cours d'eau et des nappes souterraines, dont les niveaux sont aujourd'hui exceptionnellement bas.

Cette situation a conduit à la prise de mesures graduées de restriction de l'usage de l'eau, en plaçant dès le mois d'avril la plupart des bassins du département en alerte, puis en alerte renforcée le 31 mai, et en crise le 18 juillet, pour faire face à une situation hydrologique qui continue de se dégrader à un niveau inédit.

Il est donc impératif et urgent que l'ensemble des usagers s'engagent dans la mise en œuvre de pratiques économes en matière de consommation d'eau et respectent scrupuleusement les règles de restriction des usages de l'eau.

Afin de s'assurer du respect de ces mesures, la Préfète a souhaité la réalisation de contrôles renforcés par les services de l'État en charge de la police de l'environnement. Ces contrôles concernent tous les usagers consommateurs d'eau (particuliers, irrigants agricoles, collectivités, entreprises et industriels).

Tout contrevenant aux restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux « sécheresse », s'expose à une contravention de 5ème classe (jusqu'à 1500 €).

Ce sont au total près de 50 journées de contrôles, réparties sur plusieurs équipes et services, qui ont été réalisés par les services de l'Etat, avec :

- les services de la Direction Départementale des Territoires qui contrôlent en priorité les irrigants et les collectivités : 9 journées de contrôles ont été réalisées pour un total de 91 contrôles et 11 infractions relevées ;
- l'Office Français de la Biodiversité qui contrôle les irrigants, les collectivités, et le respect des débits minimums qui doivent être laissés dans les cours d'eau à l'aval des prises d'eau : 19 journées de contrôles réalisées, pour un total de 107 contrôles et 18 non conformités relevées. De nombreux contrôles ont été réalisés sur tout le territoire de la Drôme lors d'une journée dédiée le 27 juillet.
- Les services de l'Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et de la Direction Départementale de la Protection des

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref.communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Populations, qui contrôlent le respect des restrictions pour les établissements industriels et agricoles : 20 établissements contrôlés avec 5 non conformités relevées

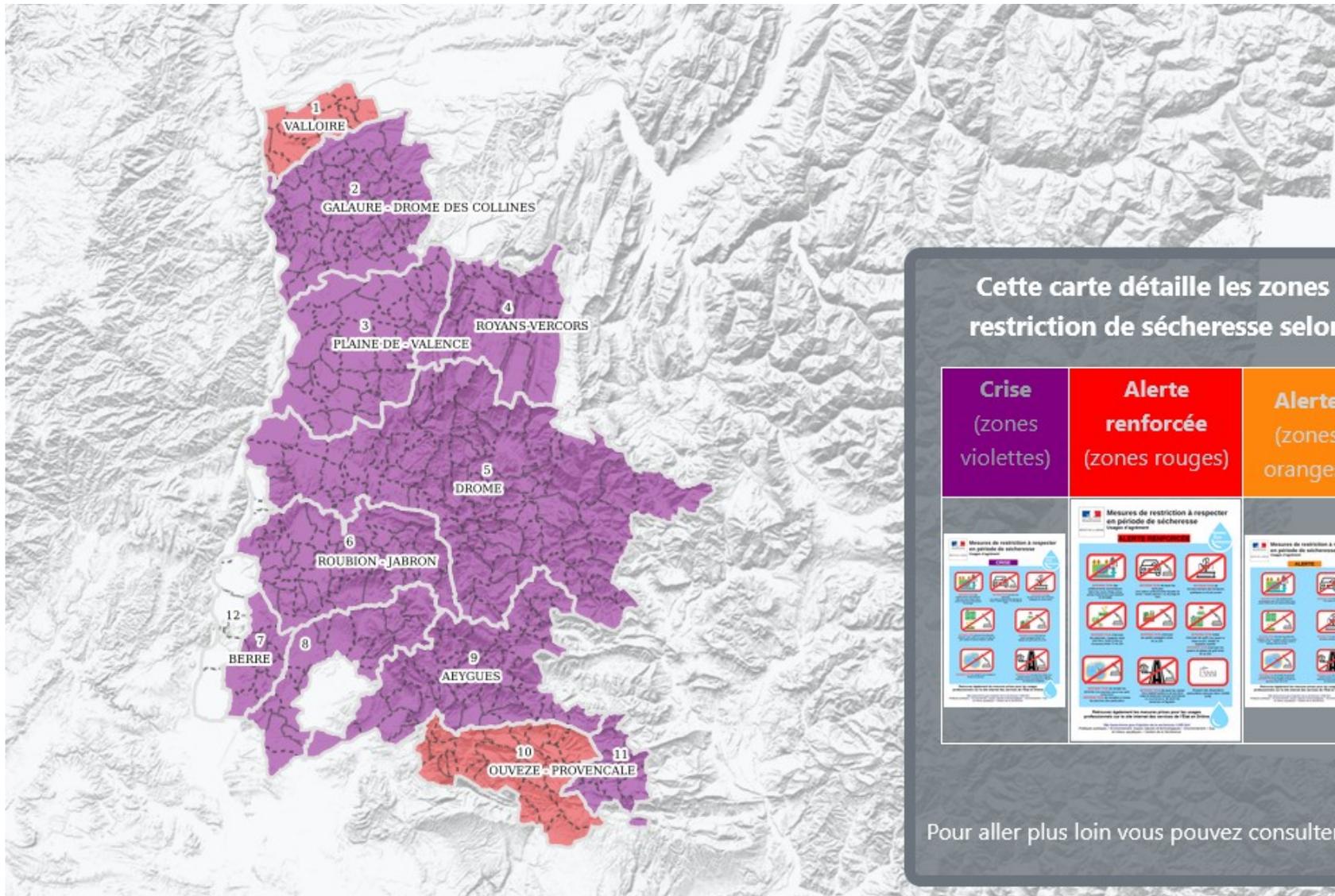
La campagne de contrôles se poursuit pendant toute la période de restrictions.

Dans le contexte exceptionnel marqué par de très fortes tensions sur la ressource en eau, la Préfète appelle à nouveau chacun, particuliers, industriels, collectivités, exploitants agricoles, à adopter une conduite responsable, en appliquant les mesures de restrictions d'usage mises en oeuvre.

La rubrique sécheresse accessible depuis la page d'accueil du site internet des services de l'Etat (<http://www.drome.gouv.fr/secheresse-a7827.html>) présente toutes les informations utiles sur les restrictions en cours ainsi que le site internet Propluvia du ministère de la Transition écologique : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



Cette carte détaille les zones placées en restriction de sécheresse selon 4 niveaux

Crise (zones violettes)	Alerte renforcée (zones rouges)	Alerte (zones oranges)	Vigilance (zones jaunes)

Pour aller plus loin vous pouvez consulter le site [Propluvia](https://www.propluvia.fr)